

■ **Auto-Moto Ecole Jean-Pierre Valley**, à Thônex,
Ecole de conduite pour automobiles et motos (FOSC du
06.06.1995, p. 3138). Nouvelle raison de commerce: **AEV, Jean-
Pierre VALLEY**. Procuration individuelle a été conférée à Val-
ley John, de Chêne-Bourg, à Anières.
Journal no 13504 du 18.12.2002
(00789850 / CH-660.0.709.995-7)